

COMPTE RENDU BUREAU DU 19 FEVRIER 2024

1. FEUILLE DE ROUTE NUMERIQUE RESPONSABLE
2. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAU : EXAMEN DE DEMANDES AU TITRE DE 2024
3. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE SUIVANT (PROCEDURE FORMALISEE) :
 - Fourniture de pneumatiques équipant les véhicules de la communauté de communes de Lacq-Orthez et exécution de prestations associées
4. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS SUIVANTS (PROCEDURES FORMALISEES) :
 - Fournitures diverses de magasin pour la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres – avenants n°4 au lot 1 et n°1 au lot 3,
 - Souscription des contrats d'assurance de la communauté de communes de Lacq-Orthez – avenants aux lots 1 et 2.
5. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :
 - Travaux de réhabilitation du pont d'Orthez Sainte Suzanne sur le Laà,
 - Modification du réseau d'éclairage public suite à la sécurisation du réseau Enedis / rue Matachot et Baraquette sur la commune d'Orthez,
 - Etude de faisabilité et de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration d'un schéma d'accueil des camping-cars (aire(s) de services ou d'accueil)
6. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LA VENTE AUX ENCHERES DES BIENS SUIVANTS (< 4 600 €) :
 - Imprimante Brother PT-P950NW,
 - Scanner Epson Workforce Pro GT-S85.

1. FEUILLE DE ROUTE NUMERIQUE RESPONSABLE

Le 1^{er} janvier 2025, toutes les communes et intercommunalités de plus de 50 000 habitants devront publier leur stratégie numérique responsable conformément à la loi de Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique (loi REEN). Dans ce cadre, la communauté de communes de Lacq-Orthez a bénéficié de l'accompagnement de l'ANCT pour définir sa feuille de route. Le document a été présenté en commission Administration Générale le 1^{er} février 2024 qui a émis un avis favorable.

Le bureau demande qu'un travail de sensibilisation soit mené avec Lacq Odyssée sans oublier une partie de la population qui connaît une fracture numérique (pas d'accès et/ou soutien numérique). La cyberbase de la CC Lacq-Orthez accompagne les administrés dans une progression numérique et France services pourrait apporter une aide aux personnes qui n'ont pas accès au numérique.

Avis favorable du bureau concernant la stratégie numérique responsable.

2. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAU : EXAMEN DE DEMANDES AU TITRE DE 2024

Le bureau émet un avis favorable à la demande transmise par la commune d'ORTHEZ pour le compte d'associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles.

Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

3. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE SUIVANT (PROCEDURE FORMALISEE) :

- Fourniture de pneumatiques équipant les véhicules de la communauté de communes de Lacq-Orthez et exécution de prestations associées

Le bureau autorise son Président à signer le marché ayant pour objet la fourniture de pneumatiques équipant les véhicules de la communauté de communes de Lacq-Orthez et exécution de prestations associées, validé en commission d'appel d'offres du 8 février 2024, divisé en 2 lots : le lot 1, Pneus agricoles / poids lourds / motocultures / travaux publics et le lot 2, pneus véhicules légers / véhicules utilitaires attribués à ETS PEDARRE – 64 300 CASTETIS, pour un montant estimatif HT de 241 377,25 € et 67 923,80 €.

4. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS SUIVANTS (PROCEDURES FORMALISEES) :

- Fournitures diverses de magasin pour la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres – avenants n°4 au lot 1 et n°1 au lot 3 :

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant relatif aux fournitures diverses de magasin pour la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres : l'avenant n°4 pour le lot 1, hygiène et entretien des bâtiments, ayant pour objet pour objet l'augmentation du montant estimatif maximum de 10 %, attribué à HYCODIS, passe de 80 000 € HT à 88 000 € HT.

Pour rappel, ce marché a fait l'objet de trois avenants : L'avenant n°1 visait à accepter la nouvelle offre de prix de la société HYCODIS, cette dernière faisant face à une situation exceptionnelle d'inflation des prix des produits d'hygiène et d'entretien qu'elle achète dans le cadre de son activité. L'avenant n°2 avait pour objet d'intégrer au BPU des nouveaux produits à destination des crèches. L'avenant n°3 visait à modifier la formule de révision des prix.

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant relatif aux fournitures diverses de magasin pour la communauté de communes de Lacq-Orthez et ses communes membres : l'avenant n°1 pour le lot 3, quincaillerie et consommables, ayant pour objet pour objet l'augmentation du montant estimatif maximum de 10 %, attribué à WURTH France SAS (67158 ERSTEIN), passe de 40 000 € HT à 44 000 € HT.

- Souscription des contrats d'assurance de la communauté de communes de Lacq-Orthez – avenants aux lots 1 et 2.

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant relatif à la souscription des contrats d'assurance de la CC Lacq-Orthez : l'avenant n°2 pour le lot Risques automobiles ayant pour objet la modification de la cotisation annuelle, augmentation de 13%, attribué à SMACL Assurances, pour un montant de 123 201,24 € TTC répartis comme suit : 122 232,35 € TTC pour le parc automobile (222 véhicules assurés au 01/01/2024) et 969, 22 € TTC pour la garantie auto-collaborateur.

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant relatif à la souscription des contrats d'assurance de la CC Lacq-Orthez : l'avenant n°2 pour le lot Dommage aux biens et risques annexes, ayant pour objet l'augmentation du montant estimatif de 50 %, attribué à SMACL Assurance SA, passe de 54 927,45 € HT à 82 205,51 € HT.

5. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Travaux de réhabilitation du pont d'Orthez Sainte Suzanne sur le Laà
Modification du réseau d'éclairage public suite à la sécurisation du réseau Enedis / rues Matachot et Baraquette sur la commune d'Orthez
- Etude de faisabilité et de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration d'un schéma d'accueil des camping-cars (aire(s) de services ou d'accueil

6. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LA VENTE AUX ENCHERES DES BIENS SUIVANTS (< 4 600 €) :

Le bureau prend connaissance des ventes aux enchères suivantes :

- Imprimante Brother PT-P950NW, mise à prix, 25 € - Résultats de l'enchère : 50 €,
- Scanner Epson Workforce Pro GT-S85, mise à prix, 35 € - Résultats de l'enchère : 35 €.

7. QUESTIONS DIVERSES

En lien avec le point du bureau du 5 février 2024 concernant la lutte contre le frelon asiatique, les apiculteurs du territoire de la CC Lacq-Orthez seront orientés vers le Groupement de Défense Sanitaire Apicole 64 (GDSA64) se situant sur la commune de Gelos qui pourra leur apporter des aides pour lutter contre le frelon asiatique.